



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE VEZINS

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD – 2019 n° 217 du 1^{er} août 2019 modifié par l'arrêté préfectoral DIDD – 2019 n° 220 du 5 août 2019 une consultation du public est ouverte en mairie de VEZINS, **du lundi 26 août au vendredi 20 septembre 2019** inclus, à la suite de la demande formulée par MM. les gérants du GAEC CESBRON BLAITEAU, en vue de l'exploitation et de l'extension de l'élevage porcin, situé au lieu-dit « La Petite Blouère » - 49340 VEZINS, installation soumise à enregistrement, visée sous la rubrique n° 2102-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **VEZINS, du lundi 26 août au vendredi 20 septembre 2019**, aux jours et heures suivants : **les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30**, ainsi que sur le site Internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **VEZINS** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant de prescriptions particulières, ou un refus d'enregistrement.